

## DECISION n° 2024-30

### 2024-044 – CONCEPTION, IMPRESSION ET LIVRAISON DES BULLETINS MUNICIPAUX - LOT 1 (CONCEPTION DES BULLETINS MUNICIPAUX) – DECISION DE L'ATTRIBUTION

#### Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;
- ♦ Vu la délibération n°2020.29 du 22 juin 2020 portant délégation par le conseil municipal au Maire notamment au titre du 4° ;
- ♦ Vu les dispositions du code de la commande publique ;
- ♦ **Considérant** le DCE N° 2024-044 relatif au marché "CONCEPTION, IMPRESSION ET LIVRAISON DES BULLETINS MUNICIPAUX - LOT 1 (CONCEPTION DES BULLETINS MUNICIPAUX)"
- ♦ **Considérant** que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 23 février 2024 ;
- ♦ **Considérant** que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 22 juin 2024 ;
- ♦ Considérant que 18 offres sont parvenues : Pli N° 1 : Valérie Teppe, , 69005 LYON 5EME (7.760,00 € HT, 9.312,00 € TTC) ; Pli N° 2 : MARTIN\*JACKY DANIEL JEAN PAUL/, 75018 PARIS 18 (9.380,00 € HT, 11.256,00 € TTC) ; Pli N° 3 : Eloïse Frank, 74940 Annecy (5.280,00 € HT, 6.336,00 € TTC) ; Pli N° 4 : dezellecreation, 17590 saint clément des baleines (11.020,00 € HT, 11.020,00 € TTC) ; Pli N° 5 : PERCEVAL LE GOUZ DE SAINT SEINE 75007 PARIS 7 (10.380,00 € HT, 12.456,00 € TTC) ; Pli N° 6 : IMPRIMERIE DU MESSAGER SA, 74200 ANTHY-SUR-LEMAN (11.650,00 € HT, 13.980,00 € TTC) ; Pli N° 7 : VILLIERE IMPRIMERIE, 74160 BEAUMONT (5.325,00 € HT, 6.390,00 € TTC) ; Pli N° 8 : Lum'n, 73220 ARGENTINE (8.408,00 € HT, 10.089,60 € TTC) ; Pli N° 9 : LA BOULE A NEIGE, 42170 SAINT ETIENNE (13.290,00 € HT, 14.619,00 € TTC) ; Pli N° 10 : STURM\*THOMAS/,69006 LYON 6EME (13.700,00 € HT, 15.070,00 € TTC) ; Pli N° 11 : PAGINA COMMUNICATION, 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR (11.850,00 € HT, 14.220,00 € TTC) ; Pli N° 12 : Imprimerie Ma Bonne Impression, 73110 Presle (5.060,00 € HT, 6.072,00 € TTC) ; Pli N° 13 : CHAPKA Design, 74000 Annecy (10.600,00 € HT, 12.720,00 € TTC) ; Pli N° 14 : RONCHIN\*STEPHANE/, 38000 GRENOBLE (13.180,00 € HT, 13.180,00 € TTC) ; Pli N° 15 : Archipel / Laurent Mourlon, 69300 CALUIRE ET CUIRE (7.520,00 € HT, 9.024,00 € TTC) ; Pli N° 16 : OUI LOVE, 74300 CLUSES (11.960,00 € HT, 14.352,00 € TTC) ; Pli N° 17 : ARMAND LUCIANI – CASTALIBRE 20217 SANTO-PIETRO-DI-TENDA (11.700,00 € HT, 14.040,00 € TTC) ; Pli N° 18 : ANDRE COLLENOT, 74320 SEVRIER 10.000,00 € HT) ;

#### Décision rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en

Préfecture le : 05.06.2024

Et publication le : 06.06.2024

Le Maire,



#### DECIDE

**Article 1 :** D'approuver le rapport d'analyse des offres du 19 mars 2024.

**Article 2 :** D'attribuer ce marché au candidat Valérie Teppe, 11 RUE JUIVERIE, 69005 LYON 5EME pour le montant d'offre contrôlé de 5.500,00 € HT, soit 6.600,00 € TTC.

**Article 3 :** D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au 6238.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

**Article 5 :** Monsieur le Maire de Saint-Jorioz et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Saint-Jorioz

Le 07 mai 2024

Le Maire

Michel BEAL

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de l'affichage du présent acte ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.